

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 44 (1973)

Heft: 8

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

8. Appel à la solidarité et à l'union de tous les Jurassiens

A ceux qui veulent la pérennité de l'âme et du peuple jurassien, à ceux qui désirent une économie jurassienne dynamique et diversifiée, à ceux qui souhaitent une compréhension réciproque et une collaboration active entre le Jura-Nord et le Jura-Sud, aux Jurassiens de bonne volonté, je leur dit « Unissez-vous pour le bien du Jura, aidez-le à s'affirmer et à montrer à l'extérieur qu'en dépit de nos divisions nous savons nous élever au-dessus de nos luttes partisans et présenter un front uni, lorsque l'intérêt supérieur de notre petite patrie l'exige ».

Ce que nous devons demander et exiger c'est, je le répète :

1. Le classement de la T 6 dans le réseau des routes principales d'ordre supérieur.
2. Le classement de la N° 30 au moins dans le réseau des routes principales normales.
3. Le maintien de la T 18, Delémont - Bâle, et de la T 30, Sonceboz - La Cibourg, dans le réseau des routes principales normales.
4. L'inscription de la Transjurane dans le réseau des routes nationales dès 1985.

Dans peu de temps, les Jurassiens de toutes les régions du Jura seront appelés à confirmer ces revendications. J'ose espérer que mon appel à la solidarité sera entendu, que la raison prévaudra sur l'égoïsme local, que l'intérêt général du Jura prendra le pas sur l'intérêt régional et que les Jurassiens prendront une fois conscience de la nécessité de s'unir pour faire aboutir leurs justes revendications.

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier, tél. 039 41 31 08

Secrétaire général : François Lachat, 2740 Moutier, tél. 032 93 41 51

Membres : Jean Jobé, préfet, 2900 Porrentruy, tél. 066 66 10 29

Rémy Berdat, 2740 Moutier, tél. 032 93 12 45

Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville, tél. 038 51 31 21

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts du Jura »

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, tél. 032 93 41 51

Abonnement annuel : Fr. 20.— ; le numéro Fr. 2.— ; CCP 25 - 10 213

Caisse CCP 25 - 2086